

Conseil Municipal**Séance du 30 Juin 2017
Convocation du 22 Juin 2017****Ordre du jour**

1. Installation de climatisation à la salle des fêtes et à la Médiathèque
2. Médiathèque : prestation pour une animation musicale
3. Rénovation de l'éclairage public de cinq hameaux
4. Contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres de l'Ecole et de la Mairie
5. Admission en non-valeur
6. Régime indemnitaire : Ajustement du seuil pour le versement d'IHTS
7. Renouvellement du contrat pour l'enlèvement de bennes de boues de la station d'épuration
8. Rythmes scolaires : Rentrée 2017/2018
9. Travaux ouverture d'une porte sur bâtiment communal
10. Adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne
11. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 30 juin 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Rodolphe LAMBERT, Mme Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Absentes représentées : Mmes Catherine BOLLÉA représentée par Annick GRELLAT-MAZIER, Catherine LEFILS représentée par Guy JACQUINOT.

Absent excusé : M. Jean LESPINE.

Absente : Mme Marie CORNUAT.

Monsieur Guy JACQUINOT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Fourniture et installation de climatisations à la salle des fêtes et à la médiathèque - Délibération 2017 n°049 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Après en avoir délibéré, à la majorité, (M. JACQUINOT Guy s'abstient) le Conseil Municipal retient l'offre de l'Entreprise PETILLAT-LOISON de La chapelle sur Oreuse pour la fourniture et l'installation de climatisations :

- Salle des fêtes	22 014,00 € HT
- Syndicat d'initiative et Médiathèque de Cerisiers.	16 892,00 € HT
- Commande tactile centralisée pour les deux bâtiments	2 700,00 € HT

Le Maire est autorisé à signer les bons de commandes.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2017.

❖ **Prestation pour une animation musicale à la médiathèque -
Délibération 2017 n°050 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Dans le cadre de l'animation estivale à la Médiathèque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Association Musique et Vous, pour 2 interventions « Musique d'Afrique de l'Ouest » pour la journée DANSE africaine du 5 Aout 2017 à la Médiathèque.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € TTC.

❖ **Travaux d'éclairage public – Participation financière de la Commune -
Délibération 2017 n°051 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de rénovation de l'éclairage public des hameaux la Montagne, les Crèverats, les Chandeliers, les Talvats et les Pillus établi par le SDEY et son plan de financement.

Il rappelle la délibération du Conseil prise lors de la séance du 31/10/2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY – niveau 4.3.2.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'Eclairage Public susvisé et son plan de financement,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 12 décembre 2016 portant règlement financier,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les travaux d'Eclairage Public proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après,

Travaux	Montant estimatif HT	Part SDEY 40 % du HT	Part Commune 60 % du HT
EP pur	7 203,32 €	2 881,32 €	4 322,00 €
Travaux	Montant estimatif HT	Part SDEY 60 % du HT	Part Commune 40 % du HT
EP ballon fluo	10 496,36 €	6 297,82 €	4 198,54 €
TOTAL HT	17 699,68 €	9 179,14 €	8 520,54 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2017

❖ **Contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux de Cerisiers – Délibération 2017 n°052 - Classification 1.4
Autres types de contrats**

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour compléter la délibération du même type en date du 13 avril 2017, il convient d'ajouter l'entretien des vitres des écoles et de la mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer un contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres auprès de la SARL Active Entretien de Joigny selon le descriptif suivant :

Bâtiments et Salles	Coût TTC par intervention
Ecoles	420,00 €
Mairie	180,00 €

❖ **Admission en non-valeur - Délibération 2017 n° 053 Classification 7.1
Décision budgétaire**

Sur proposition de Madame CONDAMINET Corinne, Comptable Public, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission favorable en non-valeur des titres de recettes suivants :

Budget	Années concernées	Débiteurs	Montant
Commune de Cerisiers	2014 (cantine)	RAMOS JORGE Carla de Vaudeurs	79,20 €
Commune de Cerisiers	2011, 2012, 2013 (Eau)	Sarl FEERIE COSTUMES	67,52 €

❖ **Régime indemnitaire : suppression du seuil pour le versement des IHTS - Délibération 2017 n° 054 Classification 4.5 Régime indemnitaire**

Conformément à la délibération n°087 du 16 Décembre 2016, concernant le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, le Maire propose de supprimer le seuil de versement.

En effet, il était précisé que les IHTS seraient versées aux agents de catégorie C dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380 pour les emplois cités, à savoir :

Grade / Emploi :	Filière Administrative :	Adjoint Administratif
	Filière Culturelle :	Adjoint du Patrimoine
	Filière Sociale :	ATSEM
	Filière Technique :	Adjoints Territoriaux

A compter du 30 Juin 2017, le seuil de versement est supprimé pour permettre à tous les agents de percevoir cette indemnité en raison des heures effectuées.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

❖ **Renouvellement du contrat pour l'enlèvement de bennes de boues de la station d'épuration - Délibération 2017 n° 055 Classification 7.1
Décision budgétaire**

Le Maire rappelle le contrat initial pour l'enlèvement de bennes de boues de station d'épuration. Il convient de le renouveler aux mêmes conditions :

A compter du 1er Février 2017, et pour deux années, pour la location, l'enlèvement et le transport des bennes de boues, il convient de renouveler le contrat avec la SARL DUPONT Père & Fils de Romilly sur Seine. Le montant de la location d'une benne s'élève à 90 € HT par mois et le transport des boues à 170 € HT la rotation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer ce contrat.

❖ **Rythmes scolaires : rentrée 2017/2018**

Le Maire explique que la Commune a réalisé enquête auprès des familles concernant un éventuel changement des rythmes scolaires. A la majorité, les familles ont répondu favorablement à un retour à la semaine de quatre jours.

Le conseil d'école a validé le retour à la semaine des 4 jours : la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne doit donner une réponse définitive à la mi-juillet.

❖ **Travaux d'ouverture d'une porte sur bâtiment communal - Délibération 2017 n° 056 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire rappelle qu'il convient d'installer une porte sur la façade du bâtiment de stockage situé rue du Général de Gaulle.

Le Maire propose de retenir le devis de l'Entreprise JACQUELIN Père et Fils de Cerisiers pour la fourniture et la pose d'un rideau « Murax » blanc.

Le devis s'élève à 3 005,10 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le devis des travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2017.

❖ **Adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne - Délibération 2017 n° 057 Classification 5.7 Intercommunalité**

Suite à la délibération 049-2016 du Conseil Communautaire portant adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne,

Le Maire présente au Conseil Municipal les opportunités offertes par l'adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne en matière de communication et de soutien à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets.

Le décret du 10 juin 2015 impose la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets à toute collectivité responsable de la collecte ou du traitement des déchets. Cet outil de planification guide la mise en place d'actions visant à réduire la quantité de déchets produits sur un territoire. Il comporte divers axes de réduction des déchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-consommation, réemploi et réparation, éco-exemplarité...

Ce programme d'actions, établi sur 5 ans, est soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Ce syndicat n'a pas de compétence en matière de collecte. L'adhésion est fixée à 0.60 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe au Syndicat des déchets du Centre Yonne au 1er janvier 2017.

Information et questions diverses

❖ **Renouvellement du contrat d'entretien du réseau d'assainissement – Eaux usées - Délibération 2017 n° 058 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'entretien du réseau d'assainissement, signé entre la Sarl CHAPARRO de Villechétive est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le nouveau devis de l'Entreprise CHAPARRO de Villechétive, et autorise le Maire à signer le nouveau contrat d'entretien et de curage du réseau d'assainissement des eaux usées soit environ 4 500 ml.

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - Durée du contrat | 3 ans |
| - Nombre de passage | 1 |
| - Montant de la prestation annuelle : | 3 415,50 € HT |

❖ **Dénonciation de la convention de disponibilité entre le SDIS et la Commune de Cerisiers**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission du Corps Départemental de M. OLIVEIRA Noé, sapeur-pompier volontaire, a été rendue effective ; en conséquence, la convention de disponibilité des SPV pour la formation et les missions opérationnelles, est dénoncée.

❖ **Remerciements pour versement de subventions communales 2017**

- ADMR DE Villeneuve l'Archevêque
- Association « Musique en Othe » de Cerisiers
- Comité de jumelage de Cerisiers

Table des Délibérations

❖ Fourniture et installation de climatisations à la salle des fêtes et à la médiathèque - Délibération 2017 n°049 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	1
❖ Prestation pour une animation musicale à la médiathèque - Délibération 2017 n°050 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	2
❖ Travaux d'éclairage public – Participation financière de la Commune - Délibération 2017 n°051 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	2
❖ Contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux de Cerisiers – Délibération 2017 n°052 - Classification 1.4 Autres types de contrats	2
❖ Admission en non-valeur - Délibération 2017 n° 053 Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Régime indemnitaire : suppression du seuil pour le versement des IHTS - Délibération 2017 n° 054 Classification 4.5 Régime indemnitaire	3
❖ Renouvellement du contrat pour l'enlèvement de bennes de boues de la station d'épuration - Délibération 2017 n° 055 Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Travaux d'ouverture d'une porte sur bâtiment communal - Délibération 2017 n° 056 Classification 7.1 Décision budgétaire	4
❖ Adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne - Délibération 2017 n° 057 Classification 5.7 Intercommunalité	4
❖ Renouvellement du contrat d'entretien du réseau d'assainissement – Eaux usées - Délibération 2017 n° 058 Classification 7.1 Décision budgétaire	4

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine Représentée

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean Absent excusé

LAMBERT
Rodolphe

CORNUAT Marie Absente

LEFILS Catherine Représentée

CHATELAIN
Valérie

LUTZ Patrice